

Communiqué de presse

Saint-Denis, le 12 novembre 2019

Epidémie de dengue à La Réunion : Vigilance à l'approche de l'été austral

16 cas de dengue ont été confirmés du 28 octobre au 3 novembre 2019. Bien que le nombre de cas se stabilise depuis quelques semaines, la circulation de la dengue se poursuit et plus de la majorité des communes de l'île reste toujours concernée. En comparaison avec la même période en 2018, la circulation du virus se maintient à un niveau plus élevé cette année. Avec le retour prochain de l'été et des conditions climatiques favorables au développement des moustiques, une reprise épidémique reste à craindre. Aussi, les autorités sanitaires recommandent la plus grande vigilance à la population et rappellent l'importance de la mise en œuvre des gestes de prévention pour se protéger et protéger ses proches.

Situation épidémiologique au 12 novembre 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Le nombre de cas de dengue déclarés se stabilise depuis plusieurs semaines. Toutefois, en comparaison avec la même période en 2018, la circulation du virus se maintient à un niveau plus élevé cette année.

La majorité des cas sont toujours rapportés dans le sud et l'ouest.

Des regroupements de cas sont identifiés à Saint-Leu, La Possession, Saint-Pierre et Les Avirons.

Des cas sont identifiés au Port, Saint-Paul, Saint-Denis, Saint-André, Sainte-Suzanne, Etang Salé, et Entre-Deux.

DEPUIS LE DEBUT DE L'EPIDEMIE

- **Plus de 24 850 cas autochtones confirmés** (soit **18 060 cas** depuis le 01/01/2019)
- **772 hospitalisations** (dont **617 hospitalisations** depuis le 01/01/2019)
- **2 400 passages aux urgences** (dont **1 929 passages aux urgences** depuis le 01/01/2019)
- **20 décès**, dont **12 directement liés à la dengue**. (Depuis le 01/01/2019 : **14 décès**, dont **9 directement liés à la dengue**).

Rappel : les recommandations pour se protéger contre la dengue



Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974

